



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21047925

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 AVR. 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

[Signature]

N° d'entreprise : 0401 241 290

Nom

(en entier) : **ÉTABLISSEMENTS GLORIEUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Bois des Hospices 1, 7522 Tournai**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire

EXTRAIT DES RÉOLUTIONS ÉCRITES DES ACTIONNAIRES PRISES À L'UNANIMITÉ LE 10 MARS 2021:

[...]

Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des personnes suivantes et tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat :

- Monsieur Richard Marsh ;
- Monsieur Werner Meuleman ; et
- People Centric SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Robert Hugues.

Les actionnaires décident que les mandats d'administrateur de Monsieur Richard Marsh, Monsieur Werner Meuleman et People Centric SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Robert Hugues, expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2024, qui délibérera et décidera sur l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2023.

Les actionnaires décident en outre que Monsieur Richard Marsh, Monsieur Werner Meuleman et People Centric SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Robert Hugues, exerceront leur mandat d'administrateur à titre gratuit.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à Woluwedal 18, 1932 Zaventem, représenté par Mieke Van Leeuwe, en tant que commissaire de la Société, avec effet immédiat, pour les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022. Le mandat du commissaire prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023.

[...]

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'accorder une procuration spéciale à M. Tom Vantroyen, M. Jonathan De Landsheere, Mme Aylin Cebbar, M. Arthur van Greunsven et à tout autre avocat du cabinet ALTIUS CVBA, Avenue du Port 86C, boîte 414, 1000 Bruxelles. Chacune des personnes précitées est autorisée à agir individuellement, avec possibilité de substitution, afin de représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des formalités auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, en ce compris la

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



signature et le dépôt des formulaires de publication requis, nécessaires à la publication des résolutions précitées dans les Annexes au Moniteur belge et à la modification de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait analytique,

Arthur van Greunsven
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).